



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 17 septembre 2024
Objet : Bail commercial SNC CLAUDEL

L'an deux mille vingt et quatre et le 17 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, MOUREN Sylvie et Messieurs
GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel,
BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents : Mmes HUBERT Armelle et AILLAUD Karine, absentes excusées,
MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs CHAMBRE Emmanuel, AKLA
Mohammed.

Procurations : Pas de procuration.

M. VARCIN Alexandre a été désigné Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

du 17/09/2024

Délibération n° 2024/06/42

OBJET : Bail commercial SNC CLAUDEL

Le bail commercial liant la commune à la SNC CLAUDEL est arrivé à expiration le 30 juin 2024.

Mme le Maire propose de le renouveler pour une durée de 9 ans dans les mêmes conditions :
Le bail concerne l'immeuble sis place Joseph Coutel, cadastré AD 545 et AD 546 consistant en un local d'environ 127,50 m².

Il convient donc de faire rédiger un nouveau bail par un notaire.

Mme le Maire propose de maintenir les conditions du bail actuel à savoir :

- Loyer mensuel : 1097,27 €,
- Révision triennale en fonction de l'indice des loyers commerciaux,
- La commune conserve à sa charge la taxe foncière,
- Le locataire conserve à sa charge les ordures ménagères.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le bail dans les conditions ci-dessus exposées,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le bail sera établi par un notaire.

Le 17 septembre 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 18/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20240917-2024_06_42-